



**Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES**  
Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)  
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE



*De la Nature et des Hommes*

[www.sepanso40.fr](http://www.sepanso40.fr)



Cagnotte, le 12 janvier 2019

**Monsieur Xavier FORTINON**  
**Président du Conseil Départemental**  
**Hôtel du Département**  
**40011 MONT DE MARSAN CEDEX**

**Objet : Lettre ouverte - Vœux - atteintes aux paysages**

Monsieur le Président,

Nous avons bien reçu vos vœux et nous nous empressons de vous remercier en espérant que vous pourrez contribuer à exaucer l'un de nos vœux les plus anciens (cf PJ. Motion de l'Assemblée générale du 07/04/2012 faisant écho à la motion de 2006) de la Fédération SEPANSO Landes, celui concernant la pollution visuelle des paysages landais.

Les lobbies sont à la manœuvre ainsi qu'a pu l'exprimer haut et fort Nicolas Hulot en annonçant sa démission du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire. Nous en voulons pour preuve le cavalier législatif introduit dans le projet de Loi ELAN pour permettre l'implantation de panneaux hors agglomération de signalisation de restaurants (y compris ceux des cafétérias ou des chaînes de restaurations rapides...). Fort heureusement lors de sa séance du 15 novembre 2018, le Conseil constitutionnel a censuré 19 articles qui avaient été introduits par amendement en première lecture, puisque ceux-ci ne présentaient pas de lien, même indirect, avec le projet de loi initial.

Malheureusement, selon nos informations l'UMIH (organisation professionnelle des hôteliers-restaurateurs) qui regrette cette censure, a déjà décidé de repartir à l'attaque, avec l'aide de Monsieur Richard Ramos, député MODEM de la 6<sup>ème</sup> circonscription du Loiret, lequel avait pourtant dénoncé l'influence des lobbies ; ce député propose tout bonnement de supprimer du Code de l'Environnement la partie consacrée à la publicité extérieure !

Permettez-moi d'attirer une nouvelle fois l'attention du Conseil Départemental sur la multitude d'enseignes illégales à proximité de voies départementales en espérant qu'en 2019 toutes ces enseignes illégales disparaîtront.

Naturellement, compte tenu de la menace qui pèse sur nos paysages, je mets en copie les parlementaires landais en espérant qu'ils feront obstacle à une réglementation permettant la mise en place anarchique de nouvelles enseignes publicitaires dans les espaces naturels, agricoles et forestiers. De même je mets en copie Monsieur Frédéric Veaux, notre nouveau préfet des Landes en espérant qu'il agira pour faire respecter la réglementation en vigueur. Enfin je mets en copie tous les maires du département des Landes, lesquels sont censés faire établir des procès-verbaux (Nota Bene : certains ont pris la peine de le faire, malheureusement sans en informer la SEPANSO qui se serait fait un plaisir de se constituer partie civile pour que les annonceurs en infraction fassent l'objet des poursuites bien méritées. Comme ces maires nous sommes désolés que ces délinquants n'aient pas été cités à comparaître...)

Ce courrier est une lettre ouverte car l'immense majorité des habitants des Landes et des visiteurs de notre département déplorent les agressions visuelles que constituent ces panneaux publicitaires. Il y a même un annonceur qui a tellement honte des panneaux qu'il fait mettre en place qu'il bafoue la réglementation en ne mentionnant pas le nom de son entreprise (mention pourtant obligatoire !).

En vous remerciant pour l'attention que vous accorderez à ce courrier, veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs



Georges CINGAL  
Président Fédération SEPANSO Landes  
Secrétaire Général Fédération SEPANSO Aquitaine  
1581 route de Cazordite - 40300 Cagnotte  
+33 5 58 73 14 53  
[georges.cingal@wanadoo.fr](mailto:georges.cingal@wanadoo.fr)  
<http://www.sepanso40.fr>

# S.E.P.A.N.S.O. LANDES

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest  
Association du département des Landes Siège social : 1581 route de Cazordite - 40300 Cagnotte

**Assemblée Générale Canenx, le samedi 07 avril 2012**

**Lettre ouverte aux Maires du département des Landes**

Nous constatons régulièrement lors de nos déplacements des infractions en matière de publicité. Ceci est d'autant plus intolérable que les entreprises ne peuvent pas ignorer la réglementation. Nous regrettons que certaines enseignes confient leurs messages publicitaires à des entreprises en infraction.

Nous invitons donc les maires à agir pour que tous les panneaux qui se situent en dehors du village ou de la ville disparaissent, et pour les communes qui ont un règlement local de publicité (RLP) à envisager leur révision pour que les paysages landais ne soient plus dégradés par des affiches dont l'esthétique est sujette à caution.

Nota Bene : Nous ne saurions trop recommander qu'un débat public soit organisé pour que les habitants expriment leur sentiment sur la pertinence de l'affichage dans la commune.

Nous souhaitons ne jamais voir implantés dans notre département des panneaux publicitaires numériques.

L'Assemblée Générale a confié au Président le soin d'agir pour que la réglementation soit respectée.

Contact :  
Georges Cingal  
Président  
05 58 73 14 53  
E-mail : [georges.cingal@wanadoo.fr](mailto:georges.cingal@wanadoo.fr)